COLLÈGE SAINTE-BARBE - 1730

BIBL. DE L'UNIVERSITÉ MS. 1734

PIERSON-H. JOSEPH-
G. DESBLED. Succ.

M. S. 1734

Relation de la destruction des
Communautés de Sainte Barbe
du 26 Octobre 1730

Acq 17765

Polyiote de 1 à 4

du 26. octobre 1730.

Rélation de la destruction des communautés de Ste Barbe.

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT BIBLIOTHÈQUE MAZARINE MS

La destruction des communautés du college de Ste Barbe, dont nous avons promis une rélation détaillée, est un de ces evenemens dont on ne peut donner une juste idée, qu'en les reprenant de plus haut. Il y a environ 70. ans que m. Gillot docteur de Sorbonne rassembla un nombre de jeunes gens, qu'il nourrissoit pour la plus part et qu'il entretenoit de son bien. chacun étoit élevé, conduit, employé selon ses dispositions et ses talens; et rien ne prouve mieux l'importance de cette oeuvre et la benediction que Dieu y répandoit, que les grands hommes qu'elle produisoit dès son origine. mm. Durieux, Habert, Witasse, Rancchet, &c. en furent les heureux premices. m. Gillot laissa en mourant ces communautés à feu m. Durieux, aussi docteur de Sorbonne. Le même qui devint peu après le principal du college du Plessis. C'est par ses soins, ses instructions, ses liberalités, que cet établissement a subsisté et brille pendant plus de 35 ans depuis m. Gillot. L'amour de la pauvreté, l'esprit de désinteressement, le vrai goût des belles lettres, l'attachement à la verité et aux bons livres, les solides instructions, la connoissance et la pratique des Ste regles de penitence, le choix scrupuleux des sujets chargés de veiller sur la jeunesse, le sage réglement qui obligeoit les écoliers à vivre toujours sous les yeux de leurs maîtres; c'est de quoy sont temoins les personnes de toutes les provinces du Royaume qui y ont demeuré, et ce qui a procuré à presque tous les Diocèses de pieux et savans ecclesiastiques, à l'utilité des sujets qui en sont sortis et qui en font encore l'ornement, et dans presque tous les ordres de l'Etat des laïcs qui y ont porté la bonne odeur de J. C.

Mais ce qui faisoit le merite de cette maison devant Dieu, faisoit son crime aux yeux des hommes charnels, qui ne connoissent point les choses qui sont de l'esprit de Dieu; et une oeuvre si sainte ne pouvoit manquer de devenir l'objet de la haine implacable des ennemis déclarés de tout bien. Il y avoit longtems que les Jesuites, dont le superbe college domine sur celuy là par plusieurs croisées qu'ils ont fait faire sur le derriere, pensoient à sa destruction. Dès 1715. ils avoient formé le dessein de l'envahir, et l'exécution n'en fut empêchée que par la mort de Louis XIV. En 1720. on porta le premier coup à cet établissement par l'exil de m. Tambourin superieur alors de la communauté des théologiens au college de Lisieux. ce St prêtre ne s'attira cette disgrace, qui dure encore, que par le courage qu'il eut de se mettre sur la ge liste des Réappellans; et l'on sait combien il avoit des complices. La même année et peu de mois après, la communauté qui occupoit le college de Lisieux, parce que celuy de Ste Barbe ne pouvoit tout contenir, fut obligée de céder la place à une autre oeuvre, que m. le Card. de Rissi, de concert avec feu m. de Caré qui en étoit principal, voulut y substituer. Les Théologiens, les philosophes, et les humanistes se retirerent donc dans le college de Ste Barbe en 3. corps de bâtiments separés qui formoient

ACQUISITIONS N° 17765

comme 3. communautés differentes. Dès lors le nombre des théologiens qui jusques-là avoit été d'environ 70, commença à diminuer considerablement. En 1727. les disgraces du college se multiplierent par la mort de M. Durieux, par la privation de ses abondantes aumônes, et par l'injustice qui fut faite à M. Besoigne docteur de Sorbonne son coadjuteur. voiés le recueil d'ordres émanés de la cour p. 98. et le 3e. supplément p. 33. Après tant de pertes le danger d'une destruction totale alloit toujours croissant. chaque jour paroissoit aux superieurs comme devant être le dernier de la bonne oeuvre, à la quelle ils s'étoient consacrez; et l'on peut dire que l'allarme étoit generale parmi ceux qui connoissoient d'une part l'inviolable attachement de tous ces mm. aux verités qui sont aujourd'huy attaquées, et de l'ombre l'acharnement trop connu des ennemis de ces mêmes verités contre tout ce qui leur résiste.

Enfin ce fut samedy 7. octobre 1730. que Dieu sembla dire aux partisans de la Bulle et de la signature pure et simple du formulaire; C'est ici notre heure et la puissance des ténebres, contre cet asile de l'innocence, cette école de la verité, et ce port de salut. c'étoit le jour marqué dans les desseins de Dieu, pour oter aux peres et aux meres la consolation de procurer à leurs enfans une éducation chrétienne, à l'Eglise un établissement où se formoient tant de dignes Ecclésiastiques et à l'Etat une maison d'où sortoient tant de sujets vraiment fidèles. Tel est l'aveuglement des promoteurs de ces injustices: ils croient regner et triompher, quand pour contenter leurs desirs criminels, ils se rendent les instrumens du Demon qui les fait servir à ses desseins, comme le Demon est lui même un instrument que Dieu fait servir à son oeuvre.

M. Herault arriva au college de Ste Barbe sur les 7. heures et demies du matin, accompagné du Sr. Provoreau pr. du Roi au Chatelet, des commissaires Le Comte et Camuset, du Sr. Dimal commandant du Guet, et d'environ 40. exempts. cen étoit trop pour une expédition, dans la quelle M. Herault sait parfaitement que ceux à qui il avoit affaire, ne connoissent d'autres armes que la priere et ne savent en pareil cas que se taire et souffrir. une partie des exempts se saisit des portes, quelques-uns se posterent dans la cour, d'autres investirent les dehors; et tous attendirent avec une sorte d'impatience l'heure de la messe, à la quelle assistoient alors les 3. communautés. un superieur averti de ce qui se passoit, dit à un de ses confreres: "voici apparemment notre dernière journée, prions Dieu avec ferveur, et restons à la messe." Dès qu'elle fut finie, les superieurs seulement sortirent de la chapelle, et s'assemblerent dans un réfectoir, où M. Herault les attendoit.

Ils étoient 6. 1° M. Langlet prêtre venerable, le premier et plus ancien de tous, qui demeuroit depuis 34. ans dans la communauté où il a blanchi dans la superiorité: il étoit malade, et fut obligé de se lever et de descendre avec beaucoup de peine. 2° M. Rouvel, successivement maître des rhétoriciens et des théologiens pendant environ 14 ans, puis superieur

de ceux ci depuis l'exil de m^r. Barbourin: il a demeuré 30 ans dans
cette communauté. on jugera de son merite par le personnage qu'on luy
verra faire dans le cours de cette triste expedition. 3°. m. Larrera prêtre, qui après
avoir esté plusieurs années maître de philosophie avoit esté donné à m^r. Lan-
glet pour le soulager dans la superiorité des humanistes, où il a fait beaucoup
de bien aux enfans, dont il avoit gagné la confiance et l'estime. 4°. m. Creu-
zot prêtre, superieur des philosophes depuis près de 2 ans, après avoir esté leur
maître dix ans ou environ: tous ceux qui connoissent cette maison, connois-
sent la grande douceur et la simplicité chrétienne de ce prêtre vraiment selon le
coeur de Dieu. 5°. m. Marier prêtre, élevé dans les communautés où il demeu-
re depuis 22 ans, et où il n'a exercé d'autre emploi que celuy de procureur,
quoyqu'il ait esté prié d'en accepter d'autres. 6°. m. de Nates. Ecclesiastique
connu à S. Etienne du mont par les conferences qu'il y faisoit avec
beaucoup de succès, maître des théologiens depuis 10. ans, après l'avoir esté 2.
ans des philosophes: il y en a 15. qu'il demeure dans la maison. ~
C'est à ces mm. que le Lieutenant de police en présence du p^r. du Roi,
des commissaires, du commandant du Guet &c dit en substance: "nous
avons le malheur d'avoir encourru la disgrace du Roi. S. m. est informée
[m. Herault sait bien par qui] que depuis longtems l'on inspire ici à la
jeunesse des principes de révolte." à ces mots m. Rousel l'interrompit
modestement, et luy dit que" la religion du Roi avoit esté visiblement
surprise, qu'il y a peu de maisons où l'on ait une plus haute idée de
l'autorité Royale et de l'obéissance qui luy est deue. nous sauons, m. la
doctrine de S. paul dans le 13. chap. aux Romains et nous l'enseignons
à nos jeunes gens." puis il fit voir par une gradation, dans laquelle m. He-
rault trouva sa place, comment toute la maison étoit disposée à obéir
au dernier des officiers du Roi, comme au Roi même, et au Roi comme à Dieu: et cela,
dit-il, non solùm propter iram sed etiam propter conscientiam; non
seulement par la crainte du châtiment, mais par un devoir de con-
science. m. Herault sait bien au fond que ce sont là réellement les
dispositions et les principes de ceux qu'on nomme Jansenistes; et il ne peut
ignorer que ce qu'il appelle tous les jours les ordres du Roi dans l'affaire
de la bulle et du Jansenisme, sont des ordres surpris à S. m. la quelle
seroit bien éloignée de vexer les plus soumis et les plus fidèles de
ses sujets, si on ne lui inspiroit pas contre eux des préventions injus-
tes qu'il ne peut éviter, et dont ses bonnes intentions ne le mettent
point à couvert. ~
Ce magistrat ajouta toutefois à ces mm. que" l'intention du
Roi étoit de les renvoier, et de mettre à leur place d'autres superieurs
choisis par m. l'Archevêque que tels étoient les ordres dont il étoit
chargé, pour les leur faire connoître et exécuter. que S. m. avoit
déjà affecté à ce collége [une abbaie de] 8000^tt de Revenu, et qu'elle

y enjouberoit d'autrez, s'il étoit nécessaire: qu'on y conserveroit les mêmes exercices et les mêmes réglemens; qu'il n'étoit question que d'en changer l'esprit et les maximes &c." Sur la demande qui luy fut faite alors de montrer sa commission ou ses ordres par écrit, il dit qu'il représentoit le Roi, et qu'on devoit l'en croire sur sa parole: et néanmoins il voulut bien lire lui-même d'une voix très intelligible une lettre, qu'il dit luy être adressée par le Roi, où il luy étoit "ordonné de se transporter au collège de Ste Barbe et d'y destituer 6. personnes dénommées dans l'ordre, sçavoir les 6. dont nous avons parlé, et m. Chrétien et Duhamel qui étoient absens; l'un maître de théologie et procureur de son Bâtiment, l'autre de philosophie et procureur aussi de sa communauté. La lettre portoit de plus que m. le Lieutenant de police établiroit à la place de ces messieurs, les srs Guimbert, Parent, de la Haute maison, Salmon, Jameau, et Tardeau; et qu'il recommandoit aux écoliers de leur obéir et de les reconnoître pour leurs supérieurs: qu'au reste m. Herault sçavoit les intentions de S. m." Lecture faite de cet ordre, dont le magistrat refusa de donner copie, le commandant du Guet produisit 6. lettres de cachet, adressées aux 6. personnes nommées dans l'ordre général, par lesquelles il leur étoit enjoint "de sortir incessamment du college, et dans 4 jours de la ville de paris, d'où ils s'éloigneroient de 20 lieues, avec défense d'en approcher de plus près, sous peine de désobéissance." ces ordres furent signifiés aux 6. qui étoient présens, et ils promirent par écrit d'y obéir. Rien de plus édifiant, que la paix avec laquelle ces m.rs subirent cette sévère loi: c'est qu'ils ne sont désobéissans et révoltés, que dans les dénonciations de leurs adversaires: ou s'ils le paroissent quelque fois dans leur conduite, c'est uniquement quand il s'agit d'obéir aux hommes, au préjudice de ce qu'ils doivent à Dieu: malgré la conjoncture affligeante où ils se trouvoient ils réitérerent les protestations d'une parfaite obéissance aux ordres du Roi; et m. Rousel parlant pour les autres, s'expliqua avec tant de franchise et de dignité, que m. Herault lui-même en parut satisfait: ce supérieur ne put néanmoins s'empêcher de dire dans l'amertume de sa douleur, videat Dominus, et judicet; que le seigneur voie ceci, et en soit le juge: "nous rompez, ajouta-t-il en s'adressant à m. Herault, un pont de la miséricorde de Dieu * pour une multitude de jeunes gens, qui recevoient ici une éducation chrétienne, et qui réparoient la perte de la grace de leur Batême: c'est bien plus par rapport à eux, que par rapport à nous, que nous sommes touchés de ce qui se passe aujourd'hui." 9

Dans ce moment quelqu'un (on croit que c'est le procureur du Roi) s'approchant de m. Herault comme pour lui suggérer quel

* expression de s. aug. noli pontem misericordiæ dei velle prescindere.

que chose; il en parut offensé et répondit assez haut: "Laissez moi faire, m. tout mon plan est là (en montrant sa tête) rien de plus sage que les mesures que j'ai prises, nous allez voir que tout va se développer." ⊖

Cependant les nouveaux superieurs qui commencoient à se faire trop attendre au gré du magistrat, et qu'on croit qu'il envoia chercher à deux pas du college, arriverent, ayant à leur tête le Sr. Rongny. on peut juger de leur contenance par le personnage qu'ils faisoient là. m. Heraulb parla pour eux et les presenta comme choisis par sa majesté pour prendre la place des superieurs et des maîtres que l'on chassoit. sur quoy quelqu'un représenta judicieusement qu'il n'y avoit guères d'apparence de remplacer par 6 personnes les 27. qui travailloient dans cette maison, que d'ailleurs les humanités y étant très fortes, il n'étoit pas facile de trouver autant de nouveaux maîtres qui sçeussent les soutenir sur le même pié, qu'il y en avoit d'anciens congediés. mais m. Heraulb prévenu en faveur de l'œuvre nouvelle, dont il posoit les fondemens, répondit d'un air de complaisance; "nous imaginés vous qu'il n'y ait après nous personne qui sache instruire et élever la jeunesse?" Dans ce monde, ajouta-t-il sententieusement, personne ne doit se croire nécessaire. Le Roi prend ce college sous sa protection, il l'honorera de ses bienfaits; et dans peu on le verra plus florissant qu'il n'a jamais été." Il a fleuri 70. ans sans aucun revenu; et m. Heraulb fait là une prophétie à laquelle, malgré les 6000 ll. de rente, peu de gens seroit disposés à ajouter foi. Il demanda ensuite aux anciens superieurs s'ils prétendoient garder tous les meubles et ustenciles des communautés ou s'ils aimoient mieux les céder aux nouveaux venus: Il leur dit que le Roi leur laissoit sur cela la liberté. que pour luy il les conseilloit de les céder, et que sa m. leur en paieroit le prix sur l'estimation qui en seroit faite à l'amiable. ces mm. demanderent du tems pour en délibérer; ce qui leur fut accordé. après cela on les pria de venir au réfectoir, où ils furent gardés par des exempts; pendant que le lieutenant de police et le grand-vicaire allerent dans la chapelle vanguer les écoliers, qui y étoient enfermés depuis la messe.

Le magistrat parla le premier, et leur dit en substance que "S. m. mécontente à juste titre de la mauvaise éducation qu'on leur avoit donnée, venoit de leur ôter des maîtres qui leur avoient inspiré des principes de révolter contre l'autorité de l'Eglise; qu'elle substituoit à

ces maîtres ceux qui étoient là prézens, lesquels ne les instruiroient pas moins bien dans les belles lettres, mais seroient des guides plus sûrs qui des dissiperoient les préjugés, qui inspireroient la soumission &c. Il les assura ensuite qu'ils n'avoient rien à craindre de ce changement; que ceux qui avoient été nourris et enseignés gratuitement, le seroient de même; qu'on ne changeroit rien, si ce n'est passeport à la doctrine &c. pensez y bien, mes enfans adjouta-t-il; ce jour est décisif pour notre fortune. S'il en avoit parmi nous en qui les anciens préjugés eussent fait une telle impression, qu'on ne pût les en faire revenir, ils n'auroient qu'à résoudre [ces enfans] à suivre leurs maîtres dans leurs exils et dans leurs disgraces. Le Roi est plein de bonté pour nous, si nous étes disposés à nous soumettre aux supérieurs qu'il nous donne &c.cc Après plusieurs phrases semblables qui durerent environ un quart d'heure, et que m. Heraulb prononça dans la même place d'où la parole de verité a été si souvent annoncée à ces pauvres enfans, il finit en disant qu'il venoit de leur parler au nom du Roi, et que m. Romigni alloit leur dévelaver les intentions de leur Archevêque.

Le sieur Romigni prit donc la parole, et l'on peut dire qu'il la quitta et la reprit souvent; car il étoit tellement embarassé, et fut si mal servi par sa memoire, qu'il eut besoin plusieurs fois de consulter un papier qu'il tenoit dans son chapeau. On dit en Sorbone qu'il n'a pas le talent de parler en Latin, et à Ste Barbe celui de parler en françois. quoyqu'il en soit, l'éloge de l'éloquence, du zele, de la piété du Grand magistrat qui venoit de parler lui servit d'exode: après quoy l'on assure qu'il exorta avés mal son auditoire à l'obéissance aveugle envers les nouveaux supérieurs. Il loua les anciens maîtres sur leur maniere d'enseigner les belles-lettres, et dit qu'on n'avoit rien à leur reprocher, si, manquant de soumission pour les décisions de l'Eglise, ils n'avoient pas élevé leurs écoliers dans un esprit de révolte et d'erreur, contre le précepte de l'apôtre, que tout le monde soit soûmis aux puissances supérieures, qu'il interpreta suivant ses vûes, et dont il fit un commentaire ajusté au tems. Il ajouta, comme m. Heraulb que les nouveaux maîtres les conduiroient par des voies sures; mais comme il lui convenoit d'entrer davantage dans le spirituel, et de décider ce qui est intimément du ressort de la conscience; il dit de plus que, si par impossible ils venoient à être trompés, ils n'avoient rien à craindre; puisque, lorsqu'ils paroîtroient devant Dieu ils pourroient lui dire avec confiance, Seigneur, c'est nous qui nous avés trompés; Domine, si decepti sumus, à te decepti sumus: paroles qu'on dit être de Pierre de Blois, que le Guicaire sans doute appliqua mal, qu'il répéta néanmoins plusieurs fois en Latin et en françois, comme celles qui lui sembloient les plus propres à tromper réellement les enfans à qui il parloit.

mais ils n'étoient pas fort attentifs; et quoyqu'il regnât dans la chapelle un morne silence, ils étoient plus occupés de la douloureuse perte qu'ils faisoient, que des discours qu'on leur tenoit: plusieurs pleuroient, la plus part des maîtres et quelques écoliers des plus anciens étoient à genoux: on en vit un des plus jeunes qui se tint dans cette posture pendant les deux harangues, gémissant et fondant en larmes. M. Herault ne voulut pas s'en apercevoir: il aima mieux s'applaudir de la docilité, de la joie même qu'il prétendit avoir remarquée dans ces enfans. quoi, M. lui dit un des Superieurs, n'avez vous pas vû la tristesse peinte sur les visages, et les larmes couler des yeux? non reprit-il, il n'y en a aucun qui m'ait paru content. Il avoit dessein de les faire déjuner dans la chapelle, et de les y tenir enfermés durant le reste de l'expédition: mais ces enfans lui aiant représenté à leur maniere que ce lieu saint n'étoit pas destiné à cet usage, ils obtinrent permission d'en sortir.

De là M. Herault alla lui même dans la maison faire une visite infructueuse: et comme ces MM. avoient consenti à laisser les meubles, les autres officiers de la police se partagerent pour en faire l'inventaire. En visitant le cabinet d'un des Superieurs le procureur du Roi apperçut la petite Estampe de Baudrier, qu'il arracha brusquement, et qu'il presenta à M. Herault. celui ci la voiant, s'écria: voila qui est abominable! un homme condamné par un tribunal légitime, suivant toutes les regles ils le canonisent! il ajouta encore quelques mots, et répéta, voila qui est abominable. "M. répondit le maître de ce cabinet, nous le regardons [Baudrier] comme plein de religion...." il alloit en dire davantage, mais on l'arrêta en lui disant que cela étoit inutile.

Cependant les écoliers retiroient leur couverts du réfectoir, et alloient faire leurs paquets. M. Herault à qui les nouveaux Superieurs en porterent leurs plaintes, n'avoit pas arrangé cette circonstance dans son plan; car il en délibera avec eux et avec les SS. Rovigni, Duval &c. après quoi il s'approcha des écoliers qui étoient dans la cour et leur dit avec un transport de colere véritable ou feint, que c'étoit là l'effet des sentimens de révolte qu'on leur avoit inspirés, qu'il défendoit de sortir sans sa permission, que S. M. seroit informée de leur conduite; et que si quelqu'un étoit assés hardi pour demander à s'en aller, il le feroit mettre dans les cachots. Il s'en prit aussi à un des anciens maîtres, qu'il vit parler aux écoliers, et qui leur disoit réellement de réporter leurs couverts: il s'emporta contre lui, et lui fit de grandes menaces. C'est dans cette ocasion qu'il dit être assez content des Superieurs; mais que pour les Sousmaîtres, c'étoit de petits prestolets, qui soulevoient les écoliers. Il débita aussi dans ce moment une phrase, qu'il répeta plusieurs fois dans le jour; c'est qu'un homme qui gouverne tout paris, sauroit bien régler les affaires d'un petit college.

Vn des cuisiniers toutefois refusoit d'apprêter le dîner, et m. Herault eut besoin pour le déterminer, d'avoir recours à m. Manez ancien procureur. Comme la déclamation du magistrat était alors très-véhémente, m. Roussel qui l'avoit fait appeller, pour luy dire qu'il ne voioit point de preuves de cette soumission, dont il avoit voulu le matin établir les principes, luy représenta que les Jésuites étoient à leurs fenêtres, et qu'il pouvoit se dispenser de leur donner une telle scène. Il eut égard à ces avis, et entra dans un Réfectoir. m. Creusot venant alors à passer dans la cour, y fut assailli par tous les écoliers, grands et petits, qui l'embrasserent et luy temoignerent, les larmes aux yeux, la douleur amere dont la perte qu'ils faisoient les penetroit. ce triste spectacle parut même attendrir les exempts; et quoy qu'il y eût dans la Cour plus de 150 personnes, l'on n'y entendit pas le moindre bruit. un des commissaires qui travailloit dans l'intérieur des Bâtimens à l'inventaire des meubles, dit avec une espece d'attendrissement assez rare dans sa profession, qu'il avoit chez luy une Soeur qui actuellement fondoit en larmes de ce qu'il prenoit part à une manoeuvre si criante. et comme on le pressoit de boire un coup, il s'en défendit sur un serrement de coeur qui, disoit-il, ne luy permettoit pas. on assure qu'il a dit depuis, que s'il avoit eu quelque moment pour délibérer, il auroit refusé son ministere.

Il s'agissoit d'engager au moins quelques anciens maîtres à rester avec les nouveaux Superieurs, et il paroît que m. Herault s'étoit flatté d'y réussir. Il fit venir dans le refectoir ceux qui n'avoient point de lettres de cachet; et ayant prié m. Roussel de se retirer, pour leur parler plus librement, il leur promit toutes les faveurs de S. m. et les bonnes graces de m. l'Archevêque, s'ils vouloient travailler sous les nouveaux venus. Leur déclarant au reste que, s'ils ne le vouloient pas, ils eurent à sortir sur le champ. chacun répondit qu'il vouloit profiter de la liberté que le Roi lui laissoit. Sur quoy le magistrat irrité dit au Superieur. "Eh bien, voilà ce que nous appellés soumission! s'ils avoient le moindre respect pour le Roi, ne devroient-ils pas se faire un devoir et un plaisir de rester? " Le Roi, répliqua l'homme de esprit à qui il avoit affaire, ordonne aux uns de sortir, et ils sortent, il ne commande pas aux autres de rester, et ils usent de cette liberté: où est la désobéissance? On représenta qu'ils auroient besoin d'un peu de tems, pour faire leurs paquets. et m. Herault leur dit. " on vous donnera donc à dîner encore aujourd'hui, mais séparément; et je vous ordonne d'aller tout présentement vous renfermer chacun

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCE

A 29